

Réunion du 4 juin 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur David HECKEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Roland BRENDLE

**N° CP/2012/410 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités
- 2345
Association pour la prévention des pollutions industrielles
sur l'agglomération de Strasbourg (APIAS) / Subvention de
fonctionnement et cotisation 2012 - Centre anti-bruit du Bas-
Rhin / Subvention de fonctionnement 2012**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- à l'Association pour la prévention des pollutions industrielles sur l'agglomération de Strasbourg (APIAS), une subvention de 10 000 € pour les frais de fonctionnement de son secrétariat au titre de l'année 2012
- au Centre anti-bruit du Bas-Rhin (CABR), une subvention de 15 000 € pour ses frais de fonctionnement au titre de l'année 2012.

Elle décide par ailleurs de verser à l'APIAS une somme de 500 € correspondant à la cotisation annuelle 2012 due au titre de l'adhésion du Département à cet organisme.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120604-67939-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/06/12